



LES FINANCEMENTS MERRI : CONDITIONS D'ACCÈS, MODALITÉS DE GESTION

1 jour

Avec l'ouverture des missions de service public prévue par la loi HPST et selon la circulaire N°DGOS/R1/2012/DGOS/R1/131 du 16 mars 2012 relative à la campagne tarifaire 2012 « à partir de 2012, tous les établissements de santé qui participent de façon significative aux missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation, pourront bénéficier de ces crédits », soit la part modulable des Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation (MERRI). La reconnaissance des activités de recherche de nouveaux établissements est donc maintenant possible.

Cette formation propose de faire le point sur le modèle de financement MERRI (ses conditions d'accès et ses modalités de gestion). Elle permettra ainsi aux participants d'établir ensuite un diagnostic et une analyse préalable de leurs activités de recherche au regard du modèle.

Publics

- Directeurs
- Directeurs financiers
- Directeurs de la recherche
- Attachés de recherche clinique (ARC)

Objectifs

- Mieux connaître le modèle de financement MERRI
- Comprendre les modalités d'accès aux financements de la recherche
- S'approprier les indicateurs afin d'être capable d'analyser son activité
- Connaître les modalités de gestion du modèle de financement MERRI

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- illustrations
- échanges

Intervenants

- Conseiller technique recherche et innovation FEHAP
- Spécialiste de la recherche clinique

Contenu

Le modèle de financement MERRI

Historique du financement de la recherche et de l'enseignement

Le modèle MERRI

Un modèle en 3 étages :

Part fixe

Part variable

Part modulable

Un modèle évolutif

Les autres sources de financement

Les conditions d'accès

A la part modulable :

L'évaluation de l'activité de recherche et d'enseignement : les indicateurs de la part modulable des MERRI

Les stratégies de coopération

A la part variable :

Les appels à projets nationaux : typologie, thématiques, modalités de participation, etc.

Modalités de gestion et de mise en œuvre

Le système d'information recherche (Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques – SIGAPS / Système d'Information et de Gestion de la Recherche et des Essais Cliniques - SIGREC)

Calendrier et procédure de recensement des activités

Mise en œuvre : illustrations et retours d'expérience d'établissements de santé privés non lucratif

Exemple du montage de projets

Exemple de structuration de la recherche au sein d'un établissement

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : 20 mars 2013



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr